



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

PB

Date de l'annonce publique de la séance:
08.05.2013

Date de la convocation des conseillers :
08.05.2013

point de l'ordre du jour no:
16C

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 17 mai 2013

Présents : Mutsch, bourgmestre, Huss, Spautz, Tonnar, échevins, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Baum, Bofferding, Kox, Johanns, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.
Absents : Maroldt, Hinterscheid, Hansen, Goetz, Bernard, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Convention entre la Ville et ArcelorMittal Luxembourg S.A.

Vu la convention du 8 mai 2013 signée entre la Ville et ArcelorMittal Luxembourg S.A., aux termes de laquelle ArcelorMittal Luxembourg S.A. met à disposition de la Ville une partie de la parcelle inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section C d'Esch/Sud, au lieu-dit «Burbaacher Lach», n° 949/4031;

Considérant que la mise à disposition se fait pour l'aménagement d'un parking d'environ 100 places qui serviront de lieu de stationnement pour les visiteurs du site «Ecole en Forêt» afin d'éviter une entrée en voiture dans celle-ci;

Considérant que la Ville versera une redevance annuelle de 500,- EUR ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

a p p r o u v e à l'unanimité

la convention précitée.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 03.06.2013

Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,